

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept février à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le douze février s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MACHEFERT Bernard, le Maire.

Présents : Mesdames HERAULT Céline, LANTERNAT Bernadette, LEAL Cécile, MIRANDE Martine, Messieurs ABIER François, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MACHEFERT Bernard, MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis.

Pouvoir : Monsieur MOREAUD Romain a donné pouvoir à Monsieur ABIER François,

Secrétaire de Séance : Madame HERAULT Céline

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

Madame Mirande donne le compte-rendu de la Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Habitat qui a eu lieu le 4 février.

Elle rappelle le transfert de la compétence concernant les documents d'urbanisme liés au PLUI. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le premier point soulevé portait sur le DPU (Droit de Préemption Urbain) qui a été transféré à la CDA. Toutefois, les Communes ont le choix de conserver ce DPU par convention passée avec la CDA.

Le Maire informe que c'est le cas pour Préguiillac.

Madame Mirande ajoute que seulement 12 communes sur les 36, ont laissé ce droit à la CDA.

Il a été à nouveau question de la prise en charge financière des révisions ou de l'élaboration des PLU, par la CDA puisque le PLUI est acté.

La CLECT (la commission locale d'évaluation des charges transférées) se réunira à chaque révision ou création de PLU pour définir les dépenses et la prise en charge.

Par contre, les PLU déjà en cours restent à la charge totale des communes.

Concernant le PLUI, la charte de gouvernance sera élaborée en septembre 2020 avec les nouveaux membres du Conseil Communautaire. La constitution du PLU se fera à la suite de cette charte et prendra du temps, certainement jusqu'en 2024.

Groupe de travail de l'aménagement du territoire :

Les techniciennes de la CDA ont élaboré un guide à partir des projets et idées de ce groupe de travail. Document qui sera remis à toutes les communes. Il pourra leur servir de base pour l'élaboration de leurs nouveaux projets en relation avec l'habitat et l'aménagement du territoire.

Les partenaires et institutions à contacter lors de la création de tels projets ont été ajoutés à ce guide.

Les dossiers des primo-accédants :

La prochaine réunion avec les nouveaux Conseillers Communautaires, suite aux élections municipales, va prendre du temps. La mise en place du nouveau Conseil va freiner le déroulement des dossiers et notamment la décision des subventions octroyées par la commission. Ce sont les nouveaux propriétaires qui risquent d'être le plus impactés, au moment de la signature de l'acte de vente car les fonds ne seront pas débloqués dans les délais.

La CDA a prévu de prévenir les Notaires.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – LA REGIE DES DECHETS

Le 14/01/2020

Un nombre important de redevance non recouvrées.

2016 : 30 000 €

2019 : 52 000 €

2019 : 71 380 €

A priori, le manque de personnel de la Trésorerie justifierait ce manque de recouvrement. Ce retard devrait s'estomper dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Démarche qualité :

Objectif d'un service de qualité (service et redevance). La mise en place d'indicateurs devrait aider à instaurer cette démarche qualité.

Indicateurs 2019

- OM (Ordures Ménagères) restent stables
 - diminution du papier, verres et emballages.
- Au total – 1.19 % de déchets

En comparaison :

2017 : 17 121 Tonnes de déchets (tout confondu)
2019 : 16 915 Tonnes de déchets (tout confondu)
C'est donc une petite diminution encourageante

Pour 2019

- Le tout venant : - 16.59 %
- Les déchets verts : + 5 %
- Le bois : - 9.80 %
- Carton : - 8.75 %
- Gravats : + 5 %

Le changement et la réduction du passage des collectes ont entraîné une diminution de 2.35 % de gasoil.

Les bacs OM sont présentés 46 % dans l'année soit une moyenne générale de 10 levées par an et par foyer.

Les Composteurs :

Les distributions de composteurs ont été arrêtées car le Cyclad prévoit de doter les foyers de bacs fermentescibles pour les collecter.
Cela semble en contradiction avec la politique environnementale de la CDA.

Colonne PAV :

Sur les 60 000 € prévu pour le remplacement de certaines colonnes endommagées, seulement 13 211 € ont été nécessaires.

Le Cyclad

Modification des statuts : 5 délégués au lieu de 7.

Ils feront partie de la Commission environnement lors des prochaines élections et feront partie du Conseil d'exploitation.

Sans donner les détails, Madame Mirande signale que le budget de la régie des déchets est de 8 126 658 €.

Réunion du 17/02/2020

Le quorum n'était pas atteint.

La commission a tout de même eu lieu et a travaillé :

Madame Mirande informe que 2 compacteurs ont été achetés pour un montant de 182 175 €. Une subvention de 50 % du montant a été versée pour cette opération.

- 1 est en service à la déchetterie Nord
- l'autre à la déchetterie ouest.

Ils faciliteront le fonctionnement des déchetteries et le compactage régulier des déchets, notamment les samedis, jours de grande affluence.

Proposition de la modification des statuts pour revoir le quorum, pour qu'il soit fixé à 1/3 des membres présents et pour que les membres du Cyclad fassent partie de la commission.

Dans les prochains mois, la grille tarifaire sera revue pour différencier la redevance selon le nombre de personnes par foyer constitué d'une, deux ou trois personnes.

Il a été question des déchetteries et de leur situation. Il a été rappelé que la nouvelle déchetterie devrait être située côté sud du territoire. Un terrain est possible entre les Charriers et les Gonds. Décision politique pour l'an prochain.

Les travaux de réfection de la déchetterie Nord ont commencé, mais ils seront sûrement retardés car une étude sur l'évacuation des eaux doit être faite. Ils devraient être finalisés en mai ou juin prochain.

Les travaux de la déchetterie de Saintes-Ouest sont repoussés à l'hiver prochain. Pendant les travaux, le site sera fermé entre 2 et 3 semaines.

La formation des agents est terminée, il va en découler la mise en place d'actions liées à cette formation.

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avant le Conseil Communautaire du 13 février dernier. Durant cette réunion, un compte rendu du Conseil de développement a été fait. Le sujet portait uniquement sur les questions des déchets.

Le Maire présente aux Conseillers une plaquette qui lui a été remise, elle porte sur les déchetteries idéales de la CDA..

Le Maire explique également que dans le Libournais, à Vayres, le tri des déchets est fait scrupuleusement :

- déchets récupérables,
- déchets transformables,
- meubles, mobiliers réutilisables...
- lieux pour les déchets verts,
- lieux pour l'enfouissement des déchets,
- lieux de dépôts d'objets ou équipement à donner. Ces objets sont vérifiés avant qu'ils ne soient emportés par des personnes intéressées.

Il existe également des Algécos pour entreposer les mobiliers réutilisables.

Le Maire invite les Conseillers à prendre connaissance de cette plaquette. Il précise que ce document va servir de base pour définir les nouvelles orientations des futures déchetteries.

Ce document incite notamment les communes à créer des points de compostages pour les particuliers. Les normes étant moins contraignantes que pour les professionnels ou les agriculteurs.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire donne le compte-rendu de la répartition des financements et des investissements pluriannuels à l'appui d'un dossier.

Cela concerne :

- l'achat de véhicules,
- La ligne LGV,
- local habitat,
- les réserves foncières,
- La Flow vélo,
- Les travaux de l'aqueduc romain,
- La ZAC Centre Atlantique,
- la ZAC Charriers Sud,
- Les ZAE,
- Les subventions des bâtiments scolaires,
- Le nouveau siège de la CDA ...

Le document est remis à jour tous les ans, cela permet de suivre les dépenses réelles.

COMMISSION MOBILITÉ TRANSPORTS ET ACCESSIBILITÉ

Monsieur Body donne le compte-rendu.

Une flotte de vélos à assistance électrique pour location à moyen ou long terme.

80 vélos seront déployés pour cet été.

Mise à disposition pour :

- 35 € / location / mois,
- 75 € / location / 3 mois,
- 150 € / location / 6 mois.

L'employeur pourrait participer au remboursement partiel de la location si l'utilisateur se sert du vélo pour son déplacement, domicile – travail.

Un vélo cargos, a été acheté. Un vélo cargo est un vélo couvert ou avec un panier porteur à l'avant.

Ces équipements sont pour l'instant en expérimentation, l'action sera développée s'il s'avère qu'il y ait de la demande.

Rézo-Pouce

Entraide de covoiturage étendue aux transports de personnes mineures (minimum 14 ans).

71 personnes sont inscrites et réparties de la façon suivante : 17 % de passagers, 17 % de conducteurs, 32 % communs (passagers-conducteurs),

9 communes sont inscrites dont Prédiac.

Les inscriptions des personnes se font d'une application téléchargée sur smartphone. Pour le moment l'application présente quelques dysfonctionnements.

Philippe Baranger est le délégué de la commune, il informe que la mise en place est en cours.

Le Maire ajoute que ce réseau de covoiturage est déjà mis en place dans le sud de la France. La CDA s'est inspirée de cette démarche pour développer Rézo Pouce sur le territoire Saintais.

Concernant les transports scolaires de certains hameaux retirés. Un ramassage par taxis va être mis en place. Le RPI de Villars les Bois est concerné.

La CDA réfléchit également sur la correspondance des horaires entre les Bus et le départ des trains, car bien souvent les trains partent avant l'arrivée des bus

AFFAIRES COMMUNALES

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que la Commune détient une assurance pour le personnel communal en cas de maladie ou d'accidents. Il informe que le contrat arrivera à son terme à la fin de l'année. Il convient donc de renégocier un contrat mutualisé et en partenariat avec le Centre de Gestion 17.

Le Maire rappelle que les Communes peuvent s'auto assurer mais pour les petites communes, il est préférable et recommander de se regrouper pour obtenir le maximum de garanties.

Il expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu la Loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE :

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C. N. R.A. C.L. Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agent, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, effet au 1^{er} janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

11 Pour

S.P.A. - Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2020

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention annuelle avec la S.P.A. de SAINTES afin de pouvoir faire appel à leur service au cas où il faudrait recueillir un animal perdu ou errant.

Il informe que deux formules existent :

1^{er} choix - avec déplacement pour récupérer l'animal recueilli, le montant de cette adhésion correspond à

0.46 € par habitant, soit pour Préguillac la somme de 215.28 €.

2^{ème} choix - sans déplacement, prise en charge de l'animal à la fourrière, le montant de cette adhésion correspond à 0.42 € par habitant, soit pour Préguillac la somme de 196.56 €

Après délibération, les Conseillers optent pour le premier choix, ils chargent le Maire d'établir la convention en conséquence et donnent leur accord pour verser la cotisation de 215,28 €.

La dépense est prévue au BP 2020. **11 Pour**

PROPOSITION POSE DE STORES EXTERIEURS A L'ECOLE

Le Maire rappelle que la classe des CM2 située côté Sud-Est est exposée au soleil et à la chaleur. Les enseignantes et les élèves se plaignent de chaleur excessive dans les locaux par temps de forte chaleur.

Le Maire ajoute que la ventilation existante prend l'air extérieur pour ventiler, ce procédé n'est donc pas rafraichissant lorsqu'il fait chaud.

Il ajoute que Monsieur Camacho du service travaux de la CDA suggère la pose de stores extérieurs.

Ce système a été mis à l'école Léo Lagrange de Saintes, cela bloque la chaleur mais n'empêche pas le passage de la lumière.

Monsieur Baranger informe qu'il a RV avec la Sté Vivancois le 21 février, et le 24 février avec la Sté Durand.

Les Conseillers attendent le compte-rendu de ces rencontres et les devis éventuels avant de prendre une décision définitive.

La Climatisation pose un problème de respect d'environnement et de risque d'allergie. C'est également une dépense d'entretien annuelle.

La question pourra être rediscutée au cas où la pose de stores ne soit pas suffisante.

La pose de grands ventilateurs au plafond pourrait également être étudiée, cela apporterait de la fraîcheur. Le procédé à en plus un effet anti-moustiques.

Quant à l'avancée de toit, cela représenterait une dépense considérable mais cela servirait également de préau supplémentaire pour les élèves.

Des films de protections solaires à coller sur les faces vitrées pourraient aussi être une solution. Cet équipement a été mis sur les vitres du multiservice et s'avère efficace.

Les Conseillers proposent de prendre contact avec les Ets Léo Lagrange pour connaître leur opinion sur l'équipement de stores et se donnent encore le temps de réfléchir à toutes les solutions possibles et débattues.

SUBVENTIONS COMMUNALES- AFR – DECORATION ET LOISIRS

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'année 2019 de l'Association Familiale Rurale.

Il rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2019, fait apparaître un résultat de bénéfices de 415.62 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Sub. proposée	Sub. votée	Vote
AFR	Déco-loisirs	305 €	305 €	10 Pour 1 Abstention

MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur Mohsen informe qu'il est nécessaire de remplacer le matériel informatique du bureau du Maire et du secrétariat de la Mairie. Les postes sont sous Windows 7 et sans maintenance depuis 2015.

Il ajoute que Soluris propose également la mise en place de sauvegardes et un système de sécurité en amont pour prévenir tous les virus, notamment les ransomware. Il s'agit d'une protection « forte ». Beaucoup de collectivités y compris des Communauté d'Agglomération se font piéger par ces nouveaux virus.

En conséquence, il donne lecture d'un devis comprenant :

- Poste Secrétariat Micro-ordinateur HP ProdDesk400 G6 SFF,
- Logiciel Pack office,
- Réutilisation des logiciels Cosoluce et installation,

- Poste bureau Maire Micro-ordinateur HP ProDesk 400 G6 SFF,
- Réutilisation des logiciels Cosoluce et installation,

- Sauvegardes automatiques sur NAS,

- Mise en place d'un matériel de sécurité pour la protection du réseau informatique interne.

Pour un montant total TTC de 4 364.58 €.

Ce prix comprend tous les transferts de données et de logiciels.

Le Maire-Adjoint ajoute que les écrans, claviers, supports d'unité et souris actuels seront réutilisés.

Les membres du Conseil Municipal sont conscients que cela représente un investissement considérable mais que c'est un achat nécessaire

Les crédits nécessaires à l'achat de cet équipement sont inscrits au BP 2020 – Compte 2183 – **11 Pour**

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE

Monsieur le Maire informe de l'évolution de la législation et de l'obligation progressive de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe, en 2021 pour le CLSH, la Médiathèque, bâtiment de 4ème catégorie. Les établissements de 5^{ème} catégorie, école, commerce devront être équipés en 2022.

Il rappelle que la salle polyvalente est équipée d'un défibrillateur automatique. Il est installé à l'intérieur de l'établissement, dans le bar.

En conséquence, il propose d'équiper, dès maintenant, la commune de défibrillateurs extérieurs, près des lieux publics, notamment près de l'école et de l'aire de sport et de loisirs.

Le Maire présente le devis pour un défibrillateur :

- 1 POWERHEART G5 : 1 313 € HT (1 575.60 € TTC),
- 1 boîtier mural de protection pour l'extérieur avec alarme et chauffage : 355 € HT (426 € TTC),
- 1 contrat annuel de maintenance facultatif : 150 € HT (180 € TTC).

Le Maire précise que ces prix et modèles sont proposés selon un marché négocié par l'Association des Maires de la Charente-Maritime.

3 points importants et sportifs sur la commune :

- l'école et le centre de loisirs,
- l'aire de sport,
- la salle polyvalente,
- le multiservice

Après concertation, en précisant que tous les lieux publics à risque de la commune : école, centre de loisirs et médiathèque, aire de sport et de loisirs, salle polyvalente, multiservice sont concentrés dans le même secteur, les Conseillers décident que la pose d'un défibrillateur supplémentaire est suffisante.

En prenant en compte une distance à peu près égale et inférieure à 300 m entre les lieux suivants, les Conseillers décident que soit installé un seul défibrillateur :

- sur la façade arrière de l'église côté aire de sport : 2 Pour – 9 Contre
- **sur la façade de l'école, côté parking chaufferie : - 9 Pour – 2 Contre**

Ils décident de passer commande du défibrillateur et du boîtier mural extérieur pour un montant de 1 668 € HT (2 001.60 TTC). Le contrat de maintenance ne paraissant pas nécessaire pour ce matériel automatisé.

Par contre 2 lots de 5 panneaux signalétiques seront commandés et installés sur les façades des bâtiments publics pour que, en cas de besoin, le public puisse trouver et avoir accès rapidement au défibrillateur extérieur.

Une information sera également diffusée auprès des administrés. **11 Pour**

EXTENSION RESEAU TELECOM – Secteur Les Arnoux

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Arnoux », il serait préférable d'étendre le réseau télécom, en souterrain, le long du Chemin les Arnoux sur la seule partie aérienne restante du réseau. Les câbles seront également prévus pour le passage de la fibre. Si la commune n'intervient pas sur ces travaux, la ligne restera aérienne.

Le Maire donne lecture du devis, proposé par la Société Bordet à Saint Fort Sur Gironde. Il comprend :

- Les tranchées
 - Fournitures et pose des fourreaux, divers chambres,
- pour un montant total de 15 621.12 € TTC (13 017.60 € HT)

Il précise que les travaux sont totalement à la charge de la commune.

Après délibération, les Conseillers acceptent le devis.

Ils chargent le Maire de passer commande et de signer tous les documents afférents à cette décision.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au BP 2020. **11 Pour**

COMMUNICATION DU MAIRE

ACHAT DE PANNEAUX DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que selon la décision du Conseil Municipal de passer les voies de circulation « Rue de Perjus » et « Chemin de la Papillère » à 30 km / h, il convient de procéder à l'achat de panneaux de police nécessaires à cette réglementation.

Il présente un devis du matériel établi par le Syndicat Départemental de la Voirie :

- Divers panneaux de police et supports de fixation : 694.55 TTC (578.79 HT)

Les Conseillers donnent leur accord pour cet achat. **11 Pour**

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au BP 2020 compte 2188

Un arrêté de circulation sera pris en conséquence et une information sera transmise aux administrés.

CARREFOUR DU MOULIN

Le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux ont décidé de revoir la sécurité au carrefour du Moulin en y ajoutant deux « STOP » et en matérialisant une ligne continue, du haricot au croisement du Chemin de la Croisette.

Depuis, en se rendant sur place pour définir les plans et faire une demande d'intervention auprès du Syndicat de la Voiries, il s'avère que les accotements auraient besoin d'être aménagés et la voie doit être reprofilée.

Par conséquent, le Maire suggère aux Conseillers qu'une demande de devis de travaux comprenant l'aménagement de trottoirs soit faite auprès du Syndicat de la voirie.

Les Conseillers acceptent. Ils décident, par le fait, de repousser l'achat et la pose des panneaux « STOP ».

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT LOCATIF- 8 rue des Passeroses

Monsieur Body rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé le remplacement des convecteurs électriques du logement locatif situé au 8 rue des Passeroses.

Suite à cette décision, il informe que des convecteurs économiques ont été commandés en fonction de la superficie des pièces, la surface totale de l'appartement étant de 101 m².

2 propositions ont été reçues, à prix moindre et pour une performance très convenable, les modèles les moins coûteux ont été retenus.

Monsieur Body suggère que la différence de prix de 1000 € environ, pourrait permettre de réaliser l'isolation du chai et de la porte de communication entre le chai et l'habitation. Il faudrait installer une fenêtre sur l'ouverture ou la condamner. La porte de sortie sur la rue pourrait également être remplacée car elle est vieille et en mauvais état.

Les Conseillers donnent leur accord pour réaliser ces travaux supplémentaires. **11 Pour**

Monsieur Body ajoute que les murs auraient besoin d'être repeints.
La locataire souhaiterait dans la mesure du possible un toilette à l'étage.
Compte-tenu de la configuration du logement, ces travaux paraissent possibles.

Madame Lanternat ajoute que le logement du multiservice aurait également besoin d'un toilette à l'étage.

LES ECHAPPEES RURALES

Madame Lanternat informe que la commune de Préguiillac a été retenue pour l'organisation des Echappées Rurales en 2020. La manifestation organisée en collaboration avec la CDA aura lieu le vendredi 11 juillet à partir de 19h00.

De 17h00 à 19h00, les communes participantes sont libres d'organiser ; si elles le souhaitent un marché alimentaire, des expositions, organiser une visite du village, rencontrer les artistes...
Il est conseillé de faire un « avant ».

La jauge moyenne pour la fréquentation est entre 400 et 600 personnes.

Tout se déroulera sur l'aire de sport et de loisirs, un plan est exposé et représente les divers emplacements des différentes étapes de la soirée :

- emplacement des 2 spectacles,
- service du pot de convivialité,
- emplacement des 4 food trucks.

Concernant les repas servis sur place, les associations communales peuvent, en complément, proposer leur service : sandwiches, buvette etc...

La soirée est prévue de 19h à 23h.

De 23h à 2h du matin, il faut ranger le matériel.

Les spectacles sont choisis en fonction du nombre possible du public. Pour Préguiillac la jauge maximum est de 600 personnes.

L'éclairage, sono, scènes...sont prévues et financés par la CDA.

Le parking réservé au public sera installé sur le terrain du futur lotissement. Il a été demandé à la DRAC de ne pas procéder au diagnostic des fouilles supplémentaires avant le 15 juillet.

Il est demandé aux Communes d'opter pour des gestes simples qui respectent l'environnement et d'organiser la manifestation dans un environnement durable :

- gobelets en carton,
- signalétiques en matériaux recyclés (voir avec le Cyclad ou les associations),
- tri des déchets,

...

L'organisation s'inspirera des dispositions qui étaient prises pour les « Nuits Romanes ».

La CDA propose également que les bénévoles soient équipés de tee-shirts ou signes distinctifs pour les différencier du public. Ces équipements seront à la charge de la commune. Il faudra faire appel à une quarantaine de bénévoles.

Les repas des artistes et des techniciens, sont réglés par la CDA. Le repas doit être chaud et différent de celui des foodtrucks. S'il n'y a pas de restaurateur sur la commune, la commune peut être fournisseur en commandant les repas auprès d'un traiteur. Les artistes peuvent également se rendre dans un lieu de restauration. Le prix du repas doit être compris entre 12 et 15 €.

Une réunion technique, sur la commune, va être organisée fin février ou début mars.

En avril, le programme artistique sera défini et présenté aux Communes participantes.

Le budget total pour la commune est de 600 à 2000 € selon les prestations définies.

En cas de mauvais temps, la CDA pourra décider d'annuler la soirée.

PLANNING DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Maire informe qu'il convient d'instaurer le planning du bureau des élections municipales.

Membres titulaires

Membres suppléants en cas d'empêchement des titulaires

	<i>1er tour</i> 15/03/2020	<i>2eme tour</i> 22/03/2020	<i>1er tour</i> 15/03/2020	<i>2eme tour</i> 22/03/2020
8h <i>Ouverture</i>	Président : Monsieur Machefert - Assesseurs : Madame Lanternat, Monsieur Body - Secrétaire : Madame Faivre,	Président : Monsieur Machefert - Assesseurs : Madame Lanternat, Monsieur Body - Secrétaire : Madame Faivre,	Président : Monsieur Mohsen - Assesseurs : Madame Pelletier - Secrétaire : Madame Mirande,	Président : Monsieur Mohsen - Assesseurs : Madame Pelletier - Secrétaire : Madame Mirande,
8h - 10h30	Assesseurs : Madame Lanternat, Monsieur Body	Assesseurs : Madame Lanternat, Monsieur Body	Assesseur : Madame Pelletier	Assesseur : Madame Pelletier
10h30 - 13h00	Assesseurs : Mesdames Herauld, Leal	Assesseurs : Mesdames Herauld, Leal	Assesseur : Madame Filliatreau	Assesseur : Madame Filliatreau
13h00 - 15H30	Assesseurs : Madame Mirande, Monsieur Mohsen	Assesseurs : Madame Mirande, Monsieur Mohsen	Assesseur : Madame Raynal	Assesseur : Madame Raynal
15H30 - 18H00	Assesseurs : Messieurs Abier, Négrier	Assesseurs : Messieurs Abier, Négrier	Assesseur : Monsieur Aubry	Assesseur : Monsieur Aubry
18h <i>Fermeture</i> <i>Dépouillement</i>	Président : Monsieur Machefert - Assesseurs : Messieurs Abier, Négrier - Secrétaire : Madame Faivre,	Président : Monsieur Machefert - Assesseurs : Messieurs Abier, Négrier - Secrétaire : Madame Faivre,	Président : Monsieur Mohsen - Assesseurs : Madame Pelletier - Secrétaire : Madame Mirande,	Président : Monsieur Mohsen - Assesseurs : Madame Pelletier - Secrétaire : Madame Mirande,

REUNIONS ET CEREMONIES

- **COMMISSION DES FINANCES** : Lundi 2 mars – 20h00
- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 9 mars – 20h00 Affaires Communales
 - Vote du CA 2019
 - Vote du BP 2020 si la notification des taxes et les dotations ont été communiquées